

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES
CENTRE DES MUSIQUES ARABES ET MEDITERRANEENNES



Cahier des Charges

CONSULTATION NATIONALE N° 01/2024

Etudes de :

**Diagnostic, rénovation et extension des systèmes de sécurité et de détection
d'incendie au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes - palais Ennejma
Ezzahra**

**- ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES
TRAVAUX -**

Cahier des charges de la consultation pour les Etudes de :

« **Diagnostic, rénovation et extension des systèmes de sécurité et de détection d'incendie au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes - Ennejma Ezzahra** »

Table des matières

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION :	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION:	4
ARTICLE 3 : RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION :	4
ARTICLE 4 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES :	5
ARTICLE 5: VISITE DU SITE ET COMMUNICATION DES DONNÉES AUX SOUMISSIONNAIRES.....	10
ARTICLE 6 : DATE DE RECEPTION DES OFFRES :	10
ARTICLE 7 : VALIDITE DE L'OFFRE :	10
ARTICLE 8 : ADDITIFS AU DOSSIER DE CONSULTATION :	10
ARTICLE 9 : METHODOLOGIE D'OUVERTURE DES PLIS :	10
ARTICLE 10 : METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT :	11
ARTICLE 11: DOCUMENTS A REMETTRE ET CALENDRIER.....	12
ARTICLE 12: PRIX	12
ARTICLE 13: ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT	12
ARTICLE 14: DELAI D'EXECUTION DU CONTRAT	12
ARTICLE 15 : MODALITE DE FACTURATION	12
ARTICLE 16 : DELAIS DE REGLEMENT	12
ARTICLE 17 : PENALITES DE RETARD	13
ARTICLE 18 :RESILIATION DU CONTRAT	13
ARTICLE 19 : ENREGISTREMENT	14
BORDEREAUX DES PRIX.....	15
Annexe N° 1- Fiche soumissionnaire.....	16
Annexe N° 2- Modèle de lettre de soumission.....	17
Annexe N° 3- Déclaration sur l'honneur de non influence	19
Annexe N° 4 - Déclaration sur l'honneur de non faillite.....	20
Annexe N° 5 - PV de visite.....	21
Annexe N° 6	
LISTE NOMINATIVE DES PROFILS À ENGAGER POUR LE PROJET	22
Annexe N° 7	
MODÈLE DE LISTE DES PROJETS (Projets similaires).....	23
Annexe N° 8	
ACTE D'ENGAGEMENT DU GROUPEMENT	24
ANNEXE N°9	
DÉCLARATION D'ENGAGEMENT D'ASSURANCE	25
Annexe N° 10	
Déclaration sur l'honneur de non Appartenance.....	26



Cahier des charges de la consultation pour les Etudes de :
« Diagnostic, rénovation et extension des systèmes de sécurité et de détection d'incendie au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes - palais Ennejma Ezzahra »

Je soussigné (Nom, prénom et fonction)

(Ou représentant) le bureau d'études
.....

Déclare avoir pris connaissance et accepte les clauses suivantes:

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION :

La présente consultation vise à sélectionner un ingénieur conseil ou un bureau d'études spécialisé en sécurité incendie pour réaliser les études nécessaires dans le cadre du projet de "Diagnostic, rénovation et extension des systèmes de sécurité et de détection incendie au **Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM)**" dans les locaux suivants : le palais, le département de la phonothèque, les dépôts du matériel technique, l'atelier de lutherie, l'atelier de restauration du bois, le département du secrétariat général et le Hub Créatif.

L'ingénieur conseil/bureau d'études aura en charge de réaliser les missions suivantes :

- ✓ Diagnostic de l'ancien système de détection d'incendie du CMAM. (Livrable : rapport diagnostic détaillé avec mention du matériel récupérable et réparable ainsi que du matériel fonctionnel à garder et celui à remplacer).
- ✓ Diagnostic de l'actuel système de sécurité incendie du CMAM (Blocs secours Extincteurs et RIA). (Livrable : rapport diagnostic détaillé avec mention du matériel récupérable et réparable ainsi que du matériel fonctionnel et celui à remplacer).
- ✓ Proposer les éventuelles réparations et extensions nécessaires afin de couvrir tous les espaces du CMAM, selon la réglementation en vigueur et les règles de l'art. (Livrables : Rapports, Plans, Schémas et détails d'exécution)
- ✓ Elaborer un dossier de consultation pour l'exécution des travaux de rénovation et d'extension des systèmes de sécurité et de détection d'incendie. (Plans, fiches des caractéristiques techniques, cahiers des charges,)
- ✓ Suivi de chantier, validation des attachements et réception des travaux.
- ✓ Elaboration d'un modèle de contrat d'entretien après réalisation des travaux.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION:

Est admis à soumissionner, tout ingénieur conseil ou bureau d'études répondant aux critères de conformité de participation.

Dans le cas de groupement d'ingénieur conseil ou bureau d'études, chaque membre du groupement ne peut présenter qu'une seule offre et ne peut participer qu'à un seul groupement, dans le cas où un concepteur participe à plus d'un groupement, les offres des groupements du concepteur concerné seront éliminées et écartées.

ARTICLE 3 : RESPECT DES CONDITIONS DE LA CONSULTATION :

3-1 Une offre qui ne respecte pas les conditions de la présente consultation ou qui contient des réserves non levées sera déclarée nulle et non avenue.

3-2 L'offre doit parvenir au (CMAM) sous pli fermé ou postée sous pli fermé recommandé avant la date limite spécifiée dans l'avis de la consultation. Seuls les plis reçus dans les délais prévus seront pris en considération.

Toute offre reçue en dehors du délai fixé par le (CMAM) sera écartée sans que l'enveloppe extérieure soit ouverte.

Le (CMAM) ne sera pas tenue responsable des plis qui ne lui parviendraient pas ou qui parviendraient après le délai prévu dans l'avis de la consultation pour n'importe quel motif. Le soumissionnaire prendra ses dispositions pour vérifier que son pli est arrivé à temps et à la bonne destination.

3-3 Après remise de son offre, un soumissionnaire ne peut la retirer ou lui apporter quelque modification que se soit.

Le soumissionnaire est tenu d'examiner toutes les instructions, modèles, conditions et spécifications, etc contenus dans les documents de la consultation.

Le candidat assumera les risques de défaut des renseignements exigés par les documents de la consultation ou de la présentation d'une offre non conforme à tout égard, aux exigences de la consultation. Ces carences peuvent entraîner le rejet de son offre.

ARTICLE 4 : MODE DE PRESENTATION DES OFFRES :

Les offres doivent être présentées comme ci-dessous :
Une enveloppe extérieure, fermée portant l'indication suivante :

**" Ne pas ouvrir
Consultation N°01/2024**

**Diagnostic, rénovation et extension des systèmes de sécurité et de détection
d'incendie au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes - palais Ennejma
Ezzahra**

A l'adresse suivante :

**Madame la Directrice Générale
Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes
Palais du Baron d'Erlanger - 8, Rue du 2 mars 1934 - 2026- Sidi Bou Saïd -
Tunisie**

Cette enveloppe doit contenir Trois enveloppes fermées :

1/ La première enveloppe doit avoir la mention documents administratifs », et doit être fermée et scellée portant la référence de la consultation, son objet et le nom du soumissionnaire et comportant obligatoirement les documents suivants :

N°	Désignation des documents	Authentification
1-1	Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire.	Conformément à l'annexe du cahier des charges dûment rempli avec date, signature et cachet du soumissionnaire.
1-2	Cahier des charges relatif à l'exercice de profession d'ingénieurs conformément à l'arrêté du Ministère de l'équipement de l'habitat et de l'aménagement du territoire (ingénieur conseil ou bureau d'études).	Copie certifiée conforme à l'originale.
1-3	Extrait du Registre National des Entreprises	Copie récente
1-4	Acte d'engagement, déclarant la composition du groupement s'il existe, désignant un chef de file pour ce marché et définissant avec exactitude les devoirs et les droits de chacun des membres.	Date, signature et cachet de tous les membres du groupement.
1-5	Carte d'identification fiscale du soumissionnaire	Copie, date, signature et cachet du soumissionnaire.
1-6	Un certificat d'affiliation à la C.N.S.S.	Copie, date, signature et cachet du soumissionnaire.
1-7	Le présent Cahier des charges	paraphé et signé par soumissionnaire.
1-8	Une déclaration sur l'honneur, attestant que le soumissionnaire n'est pas en état de faillite ou de liquidation judiciaire	Conformément à l'annexe du cahier des charges dûment rempli avec date, signature et cachet du soumissionnaire
1-9	Une déclaration sur l'honneur, attestant que le soumissionnaire n'a pas fait et s'engage à ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses de dons ou de présents, conformément au modèle joint en annexe, en vue d'influencer sur les différentes procédures de conclusion du marché	Conformément à l'annexe du cahier des charges dûment rempli avec date, signature et cachet du soumissionnaire
1-10	Une déclaration sur l'honneur, attestant que le soumissionnaire n'a pas été un agent public au	Conformément à l'annexe du cahier des charges

Consultation N.1/2024.....CMAM

	sein du CMAM depuis moins de cinq ans.	dûment rempli avec date, signature et cachet du soumissionnaire
--	--	---



2/ La deuxième enveloppe doit avoir la mention « offre technique », et doit être fermée et scellée portant la référence de la consultation, son objet et le nom du soumissionnaire et comportant obligatoirement les documents et indications suivantes:

N°	Désignation des documents	Opération à réaliser	Authentification
2-1	<p>Liste du personnel que le soumissionnaire compte affecter pour la réalisation du projet.</p> <p>Doit être impérativement affecté sur le projet un ingénieur conseil agréé en électricité-sécurité incendie d'une expérience minimale de 3 ans.</p>	<p>Conformément à l'annexe du cahier des charges dûment rempli par le soumissionnaire.</p>	<p>Fournir une copie certifiée conforme des diplômes et copies certifiées conformes des certificats d'équivalences pour les diplômes des établissements privés et étrangers et CV dûment signé des ingénieurs proposés par le soumissionnaire</p>
2-2	<p>Liste des projets réalisés par l'ingénieur conseil ou le bureau d'études durant les sept dernières années</p>	<p>Conformément à l'annexe du cahier des charges dûment rempli par le soumissionnaire.</p>	<p>Fournir copie des lettres de désignation, ou bons de commande, contrats d'honoraires et PV de réception provisoire ou définitive des travaux</p>
2-3	<p>un PV de visite du site contradictoirement signé</p>	<p>Conformément à l'annexe du cahier des charges dûment rempli par le soumissionnaire</p>	<p>Original du document</p>

3/ La troisième enveloppe doit avoir la mention « offre Financière », et doit être fermée et scellée portant la référence de la consultation, son objet et le nom du soumissionnaire et comportant obligatoirement les documents et indications suivantes:

N°	Désignation des documents	Opération à réaliser	Authentification
3-1	La soumission selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et portant le cachet du soumissionnaire habilité.	Conformément à l'annexe du cahier des charges dûment rempli par le soumissionnaire.	Dûment paraphés et signés par le soumissionnaire.
3-2	Le bordereau des prix selon le modèle joint au cahier des charges dûment signée et portant le cachet du soumissionnaire habilité	Conformément à l'annexe du cahier des charges dûment rempli par le soumissionnaire.	Dûment paraphés et signés par le soumissionnaire.

ARTICLE 5: VISITE DU SITE ET COMMUNICATION DES DONNÉES AUX SOUMISSIONNAIRES

- Les soumissionnaires doivent effectuer une visite du site, un PV contradictoirement signé doit être rempli et annexé à l'offre technique (enveloppe2)
- Tout bureau d'études ou groupement voulant soumissionner restera seul responsable de l'insuffisance des renseignements qu'il se sera procurés, obligation lui étant faite de prendre connaissance de l'ensemble des documents constituant le dossier, de l'emplacement, de la nature et de la difficulté des études à exécuter.

ARTICLE 6 : DATE DE RECEPTION DES OFFRES :

Les offres doivent parvenir sous plis recommandés avec accusé de réception, ou par rapide post ou directement au bureau d'ordre du CMAM contre l'obtention d'un reçu de dépôt du dossier, à l'adresse sus-indiquée et dans les délais mentionnés dans l'avis public. (cachet du bureau d'ordre faisant foi).

Sont éliminées les offres parvenues ou reçues après la date et l'heure limites de réception des offres.

ARTICLE 7 : VALIDITE DE L'OFFRE :

Le soumissionnaire restera lié par son offre pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter du jour suivant la date limite de la réception des offres.

ARTICLE 8 : ADDITIFS AU DOSSIER DE CONSULTATION :

Les candidats qui désirent avoir des éclaircissements sur la consultation courante devront contacter le Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes par écrit, par fax au 71746490 ou par voie postale ou électronique en précisant comme objet du courrier : consultation n°01/2024 et ce dans un délai maximum de 10 jours avant la date limite de la remise des offres.

Toute modification sera notifiée par écrit par fax à tous les candidats qui auront retiré les documents de consultation et leur seront opposables.

ARTICLE 9 : METHODOLOGIE D'OUVERTURE DES PLIS :

La commission d'ouverture des plis se réunit pour ouvrir les enveloppes contenant les documents administratifs, l'offre technique et l'offre financière en séance unique publique le jour fixé comme date limite de réception des offres à **12 h.00**.



Les offres parvenues après la date limite de réception des offres seront rejetées. Seront également rejetées les offres techniques qui n'ont pas respecté les dispositions de l'article 3 du présent cahier des charges ou qui n'ont pas été complétées par des documents manquants ou par la signature obligatoire des cahiers des charges dans les délais requis.

Toute offre ne comportant pas l'acte de soumission et le bordereau des prix sera rejetée immédiatement.

Toute offre ne répondant pas à l'objet de marché et non conforme aux prescriptions techniques et administratives figurant au présent cahier des charges, sera automatiquement éliminée.

Toute offre qui comprend des réserves non levées par le soumissionnaire sera rejetée sans que les soumissionnaires puissent élever des réclamations de quelque nature que se soit.

ARTICLE 10 : METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT :

La commission de dépouillement procède dans une première étape, à la vérification de la validité des documents administratifs et de la validité des documents constitutifs de l'offre financière; aux corrections des erreurs de calcul ou matérielles le cas échéant et au classement de toutes les offres financières par ordre croissant.

La commission de dépouillement procède dans une deuxième étape à la vérification de la conformité de l'offre technique du soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins distante, l'évaluation du dossier technique se fera selon les critères suivants :

- Références et Expérience de l'ingénieur conseil/bureau d'études (R+E) durant les cinq dernières années :

- Une note (R) de 10 points sera attribuée à chaque projet de référence similaire présenté et validé par la commission technique. Le total des points donnera la note (R) sur les références.

- Une note (E) sera calculée en fonction de l'expérience du soumissionnaire: 10 points pour une expérience de 3 ans - 15 points pour une expérience de plus de 3 ans jusqu'à 5 ans - 20 points pour une expérience de plus de 5 ans. (L'expérience sera comptabilisée à partir de l'année de l'obtention de diplôme d'ingénieur).

La note technique finale sera établie en faisant la somme des deux notes R et E.

La commission procédera au classement des offres techniques des soumissionnaires et élimine celles n'ayant pas obtenu une note technique supérieure ou égale à 30, calculée sur la base de la méthodologie indiquée.

Si le soumissionnaire ayant présenté l'offre financière la moins disante a obtenu une note technique supérieure ou égale à 30, il sera retenu, sinon la commission passe à l'offre financière suivante.

ARTICLE 11: DOCUMENTS A REMETTRE ET CALENDRIER

L'ensemble des études sera fourni sur deux types de supports :

Support numérique en fichiers originaux .docx, .Dwg, .xlsx...etc. en plus des fichiers en PDF.

Support papier à raison de 06 exemplaires, signés et cachetés, de chaque livrable.

ARTICLE 12: PRIX

Les prix indiqués par le soumissionnaire sur les documents financiers (la lettre de soumission et les bordereaux de prix), sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché.

ARTICLE 13: ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de notification au bureau d'études par ordre de service remis au titulaire du marché, après l'enregistrement du contrat contradictoirement signés.

ARTICLE 14: DELAI D'EXECUTION DU CONTRAT

Les études seront conduites sur une période totale de soixante (60) jours calendaires à partir de la date prévue dans l'ordre de service de commencement, non compris les délais d'approbation par l'Administration et sera échelonnée selon un plan d'action fourni par le soumissionnaire dans les dix jours après notification par l'ordre de service.

Le calendrier de mise en œuvre du marché sera convenu lors de la première réunion de cadrage moyennant un Procès-verbal (PV) signé par le maitre d'ouvrage et le prestataire.

ARTICLE 15 : MODALITE DE FACTURATION

Le prestataire est habilité à soumettre une facture après finalisation de chaque phase des études demandés et remise des livrables demandés. L'approbation de la phase d'étude sera convenue à travers un PV signé par le maitre d'ouvrage et le prestataire.

ARTICLE 16 : DELAIS DE REGLEMENT

Factures émises par le titulaire de marché

Toutes les factures régulièrement émises en vertu du présent Marché sont payables par virement bancaire à quinze jours (15) jours de leur réception par le CMAM (le cachet du bureau d'ordre central fait foi).

Les factures doivent être accompagnées des pièces justificatives correspondantes.

Les paiements au titre du Marché ne peuvent faire l'objet ni de nantissement, ni de cession de créance à quelque titre que ce soit au profit des tiers, seul le titulaire de marché est habilité à recevoir tous les paiements objet de ses factures en son nom propre et pour son propre compte au titre de la réalisation du Marché.

ARTICLE 17 : PENALITES DE RETARD

En cas de dépassement des délais de livraison des services de cette consultation et cité dans ce cahier des charges, une notification sera émise par le maitre d'ouvrage avertissant le titulaire de marché du retard. Par ailleurs, des pénalités de retard de 1‰ (un pour mille), calculées sur le montant définitif par jour calendaire à partir de la date de la notification. Ces pénalités de retard sont plafonnées à 10% du montant total du contrat.

En cas de dépassement de ce plafond, le maitre d'ouvrage se réserve le droit de résilier le contrat, sans que le titulaire de marché ne puisse prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 18 : RESILIATION DU CONTRAT

Le CMAM peut prononcer la résiliation de tout ou partie du contrat en cas de manquement du soumissionnaire à ses obligations contractuelles et ce après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse pendant 10 jours.

Constituant notamment un manquement du titulaire de marché à ses obligations contractuelles :

- Le fait que le titulaire de marché ne remplit pas en temps voulu ses obligations.
- Le fait que le titulaire de marché ne se conforme pas à ses obligations contractuelles en matière de spécifications et conditions techniques,
- Le fait que le titulaire de marché ne respecte pas ses obligations en matière de délai contractuel .
- Le fait que le titulaire de marché contrevenait à la législation et à la réglementation du travail en vigueur.
- Le fait que le titulaire de marché se livre à l'occasion de l'exécution du contrat à des actes frauduleux portant sur la nature et la qualité des prestations ou sur les modes et procédés imposés dans le contrat.

Le contrat est résilié de plein droit et sans délai de préavis en cas de :

- Faillite de titulaire de marché
- Non-respect par le titulaire de marché de son engagement objet de sa déclaration de ne pas faire par elle-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du contrat et des étapes de sa réalisation.
- Règlement judiciaire de titulaire de marché

Dès réception ou notification d'une telle décision :

- Le titulaire du contrat prendra toutes les dispositions et mesures pour mettre fin aux prestations déjà commencées et réduire, au minimum, les dépenses.

En cas de résiliation du contrat par application du présent article le titulaire de marché restituera au CMAM les sommes qui lui auraient déjà versées pour des prestations non-exécutées ou des articles non-livrés le CMAM à la date de résiliation. De même, le CMAM s'engage à régler à la demande de titulaire de marché les prestations exécutées et la fourniture livrée au CMAM, restés non payés à la date de la résiliation.

ARTICLE 19 : ENREGISTREMENT

Les frais d'enregistrement sont à la charge exclusive du titulaire du marché.

Lu et Approuvé
Le soumissionnaire



BORDEREAUX DES PRIX

N °	Désignation	Prix TOTAL Hors Taxes
A 1-1	Diagnostic de l'actuel système de sécurité d'incendie du CMAM (Blocs secours Extincteurs et RIA) selon les règles de l'art. (Livrable : rapport diagnostic détaillé avec mention du matériel récupérable et réparable ainsi que du matériel diagnostiqué non fonctionnel à remplacer et propositions pur extension si nécessaire).	
A 1-2	Diagnostic de l'ancien système de détection d'incendie du CMAM selon les règles de l'art. (Livrable : rapport diagnostic détaillé avec mention du matériel récupérable et réparable ainsi que du matériel diagnostiqué non fonctionnel à remplacer).	
A2	- Dossier APS : Prend en considération le remplacement du matériel défectueux et les extensions nécessaires afin de couvrir tous les espaces du CMAM, selon la réglementation en vigueur et les règles de l'art. (Livrables : Plans, Schémas et détails d'exécution) - (Le CMAM fournira au soumissionnaire retenu les plans architecturaux et relevés du site à sa disposition) - Dossier C : Estimation budgétaire des travaux à réaliser.	
A3	Dossier APD : Elaborer un dossier de consultation (ou d'appel d'offre selon budget prévisionnel) pour l'exécution des travaux de rénovation et d'extension des systèmes de sécurité et de détection d'incendie. En prévoyant une période de garanti et d'entretien (Plans, détails, cahiers des charges)	
A4	Suivi de chantier, validation des attachements et réception des travaux.	
A5	Elaboration d'un modèle de contrat (détection incendie) d'entretien après réalisation des travaux.	
TOTAL Hors taxes		
TOTAL TVA		
Total TTC		

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe N° 1- Fiche soumissionnaire

Consultation N°01-2024

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom ou Raison Sociale :

Structure légale :

Adresse :

N°Téléphone :

Adresse Email :

Date de création :

Matricule Fiscal :

N° Registre de commerce :

Domaines d'activité:

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe N° 2- Modèle de lettre de soumission

Consultation N°01-2024

LETTRE DE SOUMISSION

Je soussigné.....en qualité de
..... inscrit au registre de commerce le
.....sous le numéro affilié à la
C.N.S.S sous le numéro
.....
..... faisant élection de domicile au
.....
.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier de la consultation **N01-2024 relatifs** à la réalisation des études nécessaires du projet de : "**Diagnostic, rénovation et extension du système de détection-incendie au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM) - palais Ennejma Ezzahra**"

Me soumetts et m'engage à fournir la commande et à exécuter les prestations conformément aux dispositions définies dans les documents précités moyennant les prix établis par moi-même en tenant compte de toutes les incidences directes et indirectes des taxes, sachant que les droits d'enregistrement sont à la charge du titulaire de marché de services.

Le montant de mon offre résultant de l'application des Etudes et prestations du cahier des charges s'élève à:

Montant total TTC:

en chiffres : _____

et en toutes lettres: _____



Déclare que mon offre reste valable pour une durée de 90 jours (*délai de validité de l'offre*) à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

Me soumetts et m'engage aussi à exécuter toutes les prestations à partir de l'entrée en vigueur du marché conformément au planning de réalisation dûment approuvé par le centre de musiques arabes et méditerranéennes qui se libérera des sommes qu'il doit en créditant le compte n°

_____ouvert auprès de _____

Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de la mise en régie à mon tort exclusif que je ne tombe pas sous le coup d'une interdiction légale édictée en Tunisie.

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe N° 3- Déclaration sur l'honneur de non influence

Consultation N°01-2024

Je soussigné (Nom, prénom et fonction)

Représentant de la société..... (Nom, et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés de.....

Sous le N°.....

Faisant élection de domicile à

Déclare sur l'honneur de n'avoir pas fait et je m'engage de ne pas faire par moi même ou par personne interposée des promesses ou des dons en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché et des étapes de sa réalisation,

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



Annexe N° 4 - Déclaration sur l'honneur de non faillite

Consultation N°01-2024

Je soussigné (Nom, prénom et fonction)

Représentant de la société..... (Nom, et adresse)

Enregistrée au bureau d'Enregistrement des sociétés de.....

Sous le N°.....

Faisant élection de domicile à

Déclare sur l'honneur de ne pas être en situation de faillite

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET DU SOUMISSIONNAIRE



**Annexe N° 5 - PV de visite
Consultation N°01-2024**

Je soussigné..... en qualité de
..... Représentant de la
société..... inscrit au registre de commerce le
.....sous le numéro affilié à la C.N.S.S sous le numéro
.....
faisant élection de domicile au
.....
...

Déclare s'être rendu au centre des musiques arabes et Méditerranéennes Ennejma Ezzahra et avoir pris connaissance de toutes les conditions de la consultation N01-2024 relative à

**Diagnostic, rénovation et extension du système de détection d'incendie
au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes - palais Ennejma Ezzahra**

Fait à le

SIGNATURE ET CACHET

SOUMISSIONNAIRE

REPRESENTANT DU CMAM



Annexe N° 6
LISTE NOMINATIVE DES PROFILS À ENGAGER POUR LE PROJET

Je soussigné
Au titre de, m'engage à affecter l'équipe ci-dessous:

Nom et prénom	Profil et mission dans le projet	Diplômes	Ancienneté *
		
		
		
		
		
		

(*) L'ancienneté est le nombre d'années comptés à partir de la date d'obtention du diplôme jusqu'à la date de la remise des offres.

NB:
* Le soumissionnaire doit joindre obligatoirement le C.V. détaillé en précisant les projets suivis et une copie du diplôme (certifiée conforme avec une date de certification maximale de deux mois) du personnel proposé ci-dessus.

Fait à
Le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe N° 7

**MODÈLE DE LISTE DES PROJETS (Projets similaires)
RÉALISÉS (COMMENCÉS ET ACHÈVÉS) PENDANT LES 5 DERNIÈRES ANNÉES
COMPTÉES JUSQU'À LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES.**

Ce modèle établira la liste des projets similaires commencés et achevés par les Soumissionnaires et en cas de groupement pour chaque bureau d'études.

	Désignation des projets	Maitre d'ouvrage Contractant	Montant des travaux	Date du début des travaux	Date de fin des travaux	Observations
1						
2						
3						
4						
5						

Observations

N.B. : La liste des projets doit être fournie avec l'offre ; elle devra être appuyée par des copies de justificatifs écrits

Comprenant les informations suivantes :

- 1/ Montants des soumissions : copie de la soumission, contrats ou convention ou autre justificatif du montant des travaux.
- 2/ Ordres de service de commencement des travaux ou autre justificatif précisant la date de commencement des travaux.
- 3/ P.V. de réception provisoire ou définitive ou tout justificatif précisant la date d'achèvement des travaux.

Fait à

Le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe N° 8
ACTE D'ENGAGEMENT DU GROUPEMENT

Nous, soussignés :

LE MANDATAIRE:

Nom **et** **prénom**
.....

LE CHEF DE FILE:

Nom **et** **prénom**
.....

L'EQUIPE DES EXPERTS OU AUTRES BUREAU D'ETUDES

Nom **et** **prénom**
.....

Titre **ou** **Fonction**
.....

Nom **et** **prénom**
.....

Titre **ou** **Fonction**
.....

Nom **et** **prénom**
.....

Titre **ou** **Fonction**
.....

Nous nous engageons à former un groupement solidaire au sens de l'article 3 du CCAG appliqué aux études et ce dans le but de réaliser les études du projet :

Diagnostic, rénovation et extension des systèmes de sécurité et de détection d'incendie au Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes - palais Ennejma Ezzahra

Monsieur/Madame/Bureau d'études/Société d'architecture:

.....
.....
.....

Est désigné **mandataire** représentant le groupement vis-à-vis du centre des musiques Arabes et Méditerranéennes.

Fait àLe.....

Signature et cachet de tous les membres du groupement



ANNEXE N°9
DÉCLARATION D'ENGAGEMENT D'ASSURANCE

**Diagnostic, rénovation et extension des systèmes de sécurité et de
détection d'incendie au palais Ennejma Ezzahra**

Je soussigné (Nom, Prénom et fonction)

.....

Représentant de la société ou du groupement

.....

M'engage au cas où je serais désigné à contacter une assurance professionnelle couvrant tous les risques relatifs à l'exécution des études, conformément aux dispositions du cahier des clauses Administratives Particulières dans les conditions ci-après.

OBJET DE L'ASSURANCE

Totalité des études faisant l'objet du présent Marché.

RISQUES COUVERTS

- 1/ Assurance de responsabilité civile et professionnelle vis-à-vis des tiers.
- 2/ Assurance couvrant les risques d'accident de travail et les maladies professionnelles du personnel du soumissionnaire.
- 3/ Toutes autres assurances utiles et nécessaires et/ ou imposées par la loi.

MONTANT ASSURE

Montant contractuel avec ou sans franchise (dans le cas d'une franchise celle-ci sera supportée par le soumissionnaire).

PÉRIODE D'ASSURANCE

Depuis le commencement des études jusqu'à la date de réception définitive, je m'engage à accepter de m'assurer auprès d'une société d'assurance agréée par le Maître d'Ouvrage.

Les frais et primes résultant de cette assurance sont inclus dans mes prix unitaires et ne feront l'objet d'aucun paiement séparé sous quelque prétexte que ce soit.

Fait à

Le

Signature et cachet du soumissionnaire



Annexe N° 10
Déclaration sur l'honneur de non Appartenance
Consultation N°01-2024
Diagnostic, rénovation et extension des systèmes de sécurité et de
détection d'incendie au palais Ennejma Ezzahra

Je soussigné : (Nom et Prénom)

Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise

Sise à :

Inscrite au Registre national des entreprises Sous le N°.....

Déclare sur l'honneur n'avoir pas été un agent public au sein **Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM) - palais Ennejma Ezzahra**

Ou ayant cessé mon activité au sein **Centre des Musiques Arabes et Méditerranéennes (CMAM) - palais Ennejma Ezzahra** depuis cinq ans au moins.

Fait à.....le.....

(Nom et Prénom Signature et cachet du soumissionnaire)

